

Nantes, le 9 juillet 2004

Référence : SA / 546 / 2004

## **Suivi des impacts des seuils du Fresne-sur-Loire / Ingrandes**

### **NOTE - Erosion des berges de l'île Meslet en rive Nord**

#### Contexte

---

La construction de 2 ouvrages au Fresne-sur-Loire a entraîné, au cours de la crue de fin janvier 2004, une érosion des berges en rive nord de l'île Meslet, à l'aval immédiat de chaque seuil.

Le propriétaire de la peupleraie sur le secteur touché par l'érosion, a alerté le Conservatoire des Rives de Loire qui a contacté le Maître d'ouvrage, Voies Navigables de France, ainsi que la CMB Loire Estuaire qui assure le suivi des impacts. Une visite de terrain a été organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

#### Personnes présentes

---

- ◆ Jean-Paul Barbarin - Propriétaire des terrains concernés
- ◆ Christophe Pineau - Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses Affluents
- ◆ Fred Licoine - Service Maritime et de Navigation / Voies Navigables de France
- ◆ Antonin Delisle - Stagiaire - CMB Loire Estuaire
- ◆ Stéphanie Aumeunier - CMB Loire Estuaire

#### Etat des lieux / Constats

---

Les constats portent sur la rive nord de l'île Meslet et sont précisés ci-après pour chaque ouvrage.

## Ouvrage amont

Ancrage du seuil amont sur l'île Meslet, prise de vue en direction de l'aval



Remarques



*le boudin supérieur en géotextile rempli de sable est crevé dans sa partie ancrée à l'île*

*il s'est vidé de son contenu sur quelques mètres et la « poche » a basculé fragilisant ainsi la berge vers l'aval*



*la berge, au droit et en aval de la zone d'ancrage, était protégée par technique de génie végétal au sommet et enrochement en pied*

*l'empierrement est détruit, les géotextiles et végétaux sont arrachés*

*la berge en amont de l'ouvrage, en tête de l'île n'est que peu touchée par l'érosion, la protection est toujours en place*

## Ouvrage aval

Vision globale de l'érosion de la berge de l'île en aval du seuil



Remarques



*les boudins semblent intacts, mais la protection de berge par technique de génie végétal est en grande partie détruite en raison de l'instabilité du pied de berge en enrochement*



*l'érosion de la berge à l'aval immédiat du seuil s'est faite sur une distance d'une quinzaine de mètres et sur environ 5 m en profondeur*

*des peupliers ont été déracinés et se trouvent toujours in situ*

*La ripisylve essentiellement composée de cultivars de peupliers âgés n'a pas pu assurer le maintien de la berge et des enrochements.*

Le remous créé en crue par les ouvrages a engendré les érosions observées en rive nord de l'île Meslet et décrites précédemment, à l'aval immédiat de chaque seuil.

Pour éviter toute aggravation de la situation, et compte tenu des contraintes budgétaires indiquées par le SMN, il peut être proposé, sous réserve d'une validation par le comité de suivi :

1/ d'intervenir en solution d'urgence et donc dans un premier temps, avant la fin de l'année 2004, de travailler sur :

- ◆ la réfection des ouvrages ;
- ◆ l'ancrage des encombres (il est important de maintenir les arbres déracinés le long de la berge pour éviter qu'ils ne partent au gré du courant et fixer les géotextiles déchirés de la berge, ou alors de procéder à leur enlèvement)...

2/ de réfléchir dès à présent à des mesures préventives et curatives :

- ◆ mener une réflexion sur l'ensemble des rives de l'île Meslet afin de l'adapter aux nouvelles conditions hydrologiques (élaboration d'un cahier des charges d'entretien...) = actions préventives
- ◆ élaborer un CCTP précis pour la protection de berge par génie végétal, fort des expériences déjà menées sur la Loire, avec adaptation des listes de plantes au site (espèces de saules, mélange grainier...) et prise en compte de la nature des matériaux = actions curatives

Ces actions doivent intervenir au plus vite et dans tous les cas avant la fin 2004.

Voies Navigables de France, maître d'ouvrage, s'est engagé à réaliser les solutions d'urgence dans l'année.

Les réflexions concernant les actions préventives et curatives seront menées par le maître d'ouvrage en collaboration avec le Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses Affluents ainsi que tout autre organisme compétent en la matière pour une mise en œuvre au plus vite.

Il est proposé, entre autre, d'associer à cette démarche le comité technique de suivi et plus particulièrement l'Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire.